



COMMUNE DE  
GASSIN

GASSIN



A conserver

# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Face aux risques, une population bien informée est moins vulnérable !



Communauté de communes  
Golfe de  
Saint-Tropez

Avec le soutien financier de :



Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



LE DÉPARTEMENT

## EDITO DU MAIRE



**Madame, Monsieur,**

Vous avez entre les mains le **DICRIM**, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Comme toutes les communes, Gassin est exposée à des risques naturels et technologiques. Ma responsabilité en tant que Maire, est de tout mettre en oeuvre pour assurer la **protection de notre territoire et de ses habitants**, en lien avec les services de l'Etat.

Ce document vous permet de connaître les différentes situations auxquelles notre commune est exposée, ainsi que les mesures prises pour en limiter les conséquences sur la population.

Je suis très attachée à cette démarche qui permettra à chacun d'entre nous de **prendre conscience des risques** spécifiques à notre commune et ainsi d'**adopter les bons réflexes**.

Car **la sécurité civile est l'affaire de tous**, je vous en souhaite une bonne lecture.

**Anne-Marie WANIART**

Maire de Gassin

## SOMMAIRE

QU'APPELLE-T-ON RISQUE ?	4
LA GESTION DE CRISE À L'ÉCHELON COMMUNAL	6
CONCRÈTEMENT, QUI FAIT QUOI ?	8
LE RISQUE INONDATION	10
LE RISQUE SUBMERSION MARINE	12
LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT	14
LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN	16
LE RISQUE SÉISME	18
L'HÉBERGEMENT D'URGENCE	20
COMMENT VOUS PRÉPARER À LA GESTION DE CRISE ?	21
LES CONTACTS UTILES / POUR EN SAVOIR PLUS	22
NOTES	23
SYNTHÈSE DES CONDUITES À TENIR	24

## QU'APPELLE-T-ON RISQUE ?

Le **risque** est la combinaison de l'aléa et des enjeux :



Le **risque majeur** présente une double particularité :

- Une **faible fréquence** (il ne se produit pas souvent) ;
- Une **importante gravité** (les dommages matériels et humains sont très lourds).



Les risques peuvent être distingués en **deux grandes catégories** :

- Les **risques naturels** (avec pour origine un facteur météorologique ou géologique),
- Les **risques technologiques** (avec pour origine une défaillance liée à une activité anthropique).

# 5

## RISQUES MAJEURS sont présents sur votre commune :



Incendie  
de forêt



Inondation



Submersion  
marine



Mouvements de  
terrain



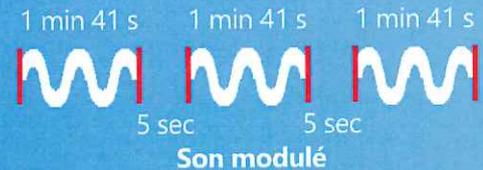
Séisme

Pour faire face à l'ensemble des risques majeurs présents sur votre territoire communal, la commune de Gassin a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS). Ce dispositif représente l'échelon communal de la Sécurité Civile et permet ainsi aux services communaux et aux élus de s'organiser avant, pendant et après la crise. Cet outil vise à assurer la sauvegarde de la population et la protection des biens et traite aussi bien des modalités d'alerte que des missions de chacun et des moyens alloués à la gestion d'un phénomène majeur.

Si vous souhaitez être **informé pendant un évènement** important et faire partie du **listing d'alerte** de votre commune, vous pouvez **vous inscrire** sur le formulaire sur le site de la commune :

[www.mairie-gassin.fr](http://www.mairie-gassin.fr)

**1** **SIGNAL NATIONAL D'ALERTE,**  
unique sur tout le territoire national,  
à connaître :



# 4

## CONSIGNES GENERALES DE SECURITE à respecter :



Informez-vous  
(104.2 MHz)



Ne téléphonez  
pas



N'allez pas chercher  
vos enfants à  
l'école



Coupez le gaz et  
l'électricité

# CONCRETEMENT, QUI FAIT QUOI ?



**LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Les établissements scolaires, via leur Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS), mettent les enfants en sécurité.

**Inutile d'aller les récupérer.**



**LES SERVICES DE SECOURS**

Les services de secours (pompiers, gendarmerie, police) interviennent sur le sinistre. Ils s'occupent des missions de secours (évacuation, sécurisation des sites, interdiction...).



**LES CITOYENS**

En tant que citoyen, vous devez être acteur de votre propre sécurité. Il vous revient donc de vous préparer à la survenue d'une catastrophe, en composant votre kit d'urgence et en élaborant votre Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS). Vous devez **respecter les consignes de sécurité.**



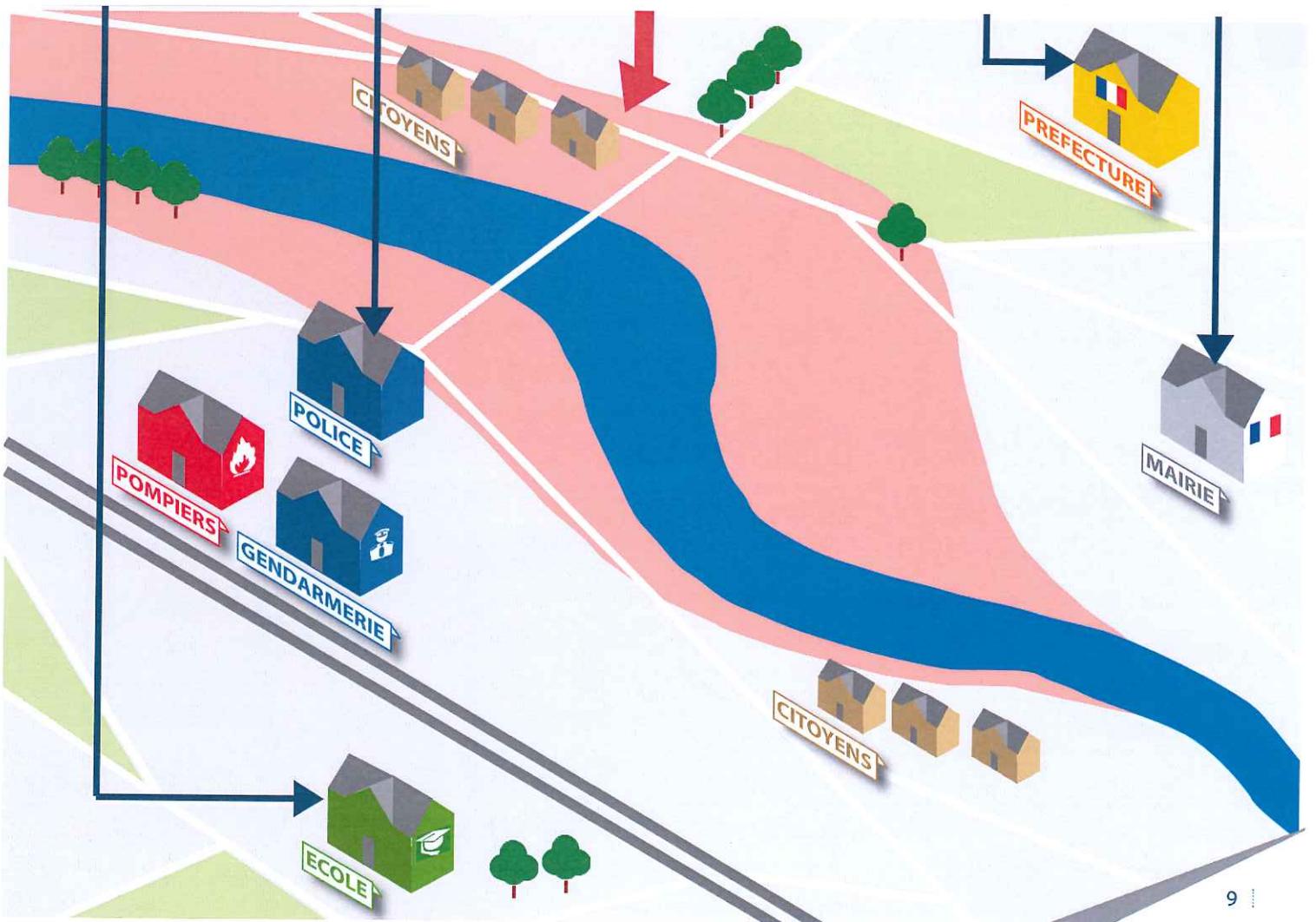
**LA PREFECTURE**

La Préfecture coordonne les interventions en cas de sinistre important. Le Préfet devient le Directeur des Opérations de Secours (DOS) et met en place une cellule de crise. Il s'appuiera dans ce cas sur le Plan ORSEC.



**LA MAIRIE**

Le Maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ses équipes fournissent les moyens logistiques et prennent en charge les évacués potentiels.



# LE RISQUE INONDATION

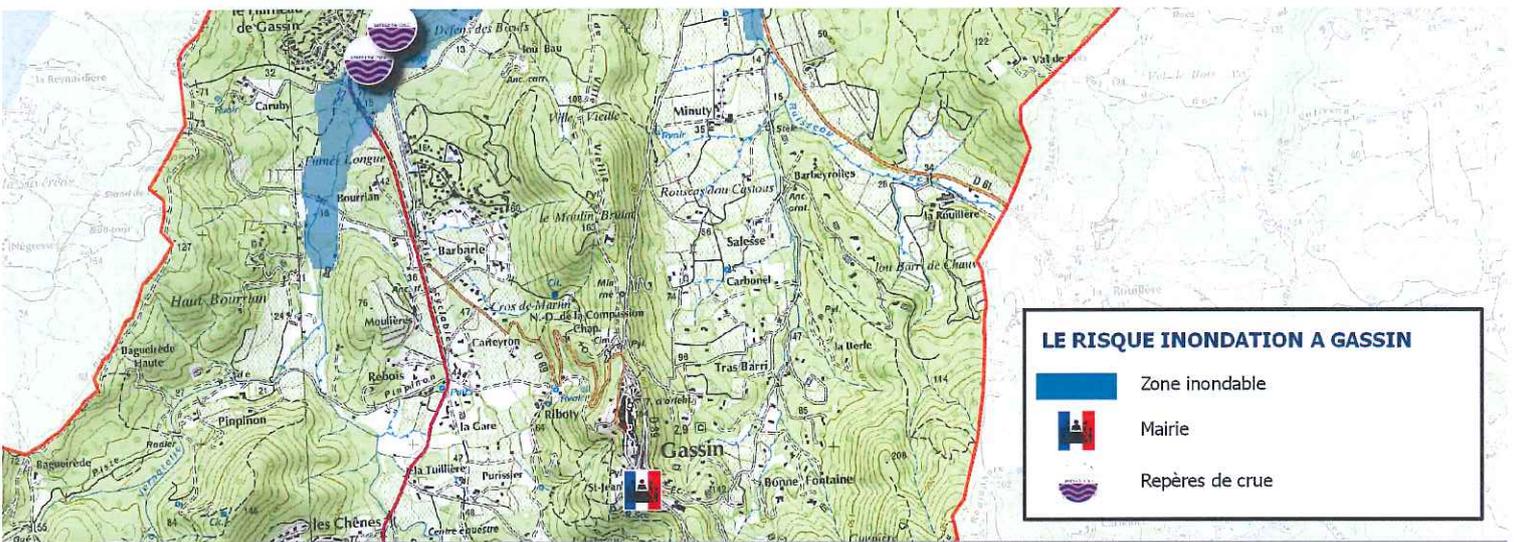
La commune de Gassin est concernée par des inondations de type **crue torrentielle**, c'est-à-dire une montée brusque des eaux, un débit important et un charriage de matériaux pouvant être conséquent.

**Le Bourrian et le Bélieu** peuvent être concernés par ce type de phénomène sur la commune.

Il est également possible d'observer du **ruissellement** urbain ou de versant en cas de fortes pluies.

**4** **EVENEMENTS RECENTS SUR LA COMMUNE DE GASSIN :**

- 21/10/2009
- 14/12/2012
- 14/01/2014
- 29/11/2014



## CONSIGNES A RESPECTER en cas d' INONDATION

### Avant

Informez-vous sur votre exposition à ce risque

### Pendant

Montez à l'étage ou en hauteur

Coupez le gaz et l'électricité

Confinez-vous

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne téléphonez qu'en cas d'urgence

Ecoutez la radio (104.2 MHz)

### Après

Aérez le bâtiment

Prenez des photos des dégâts

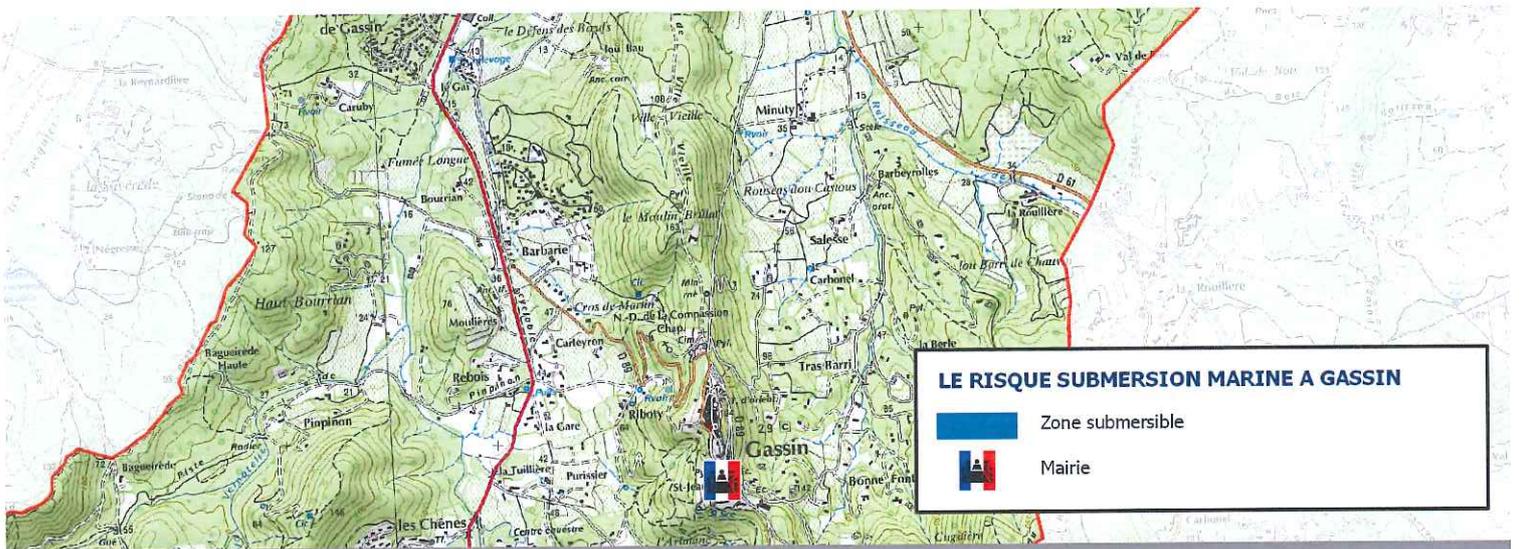
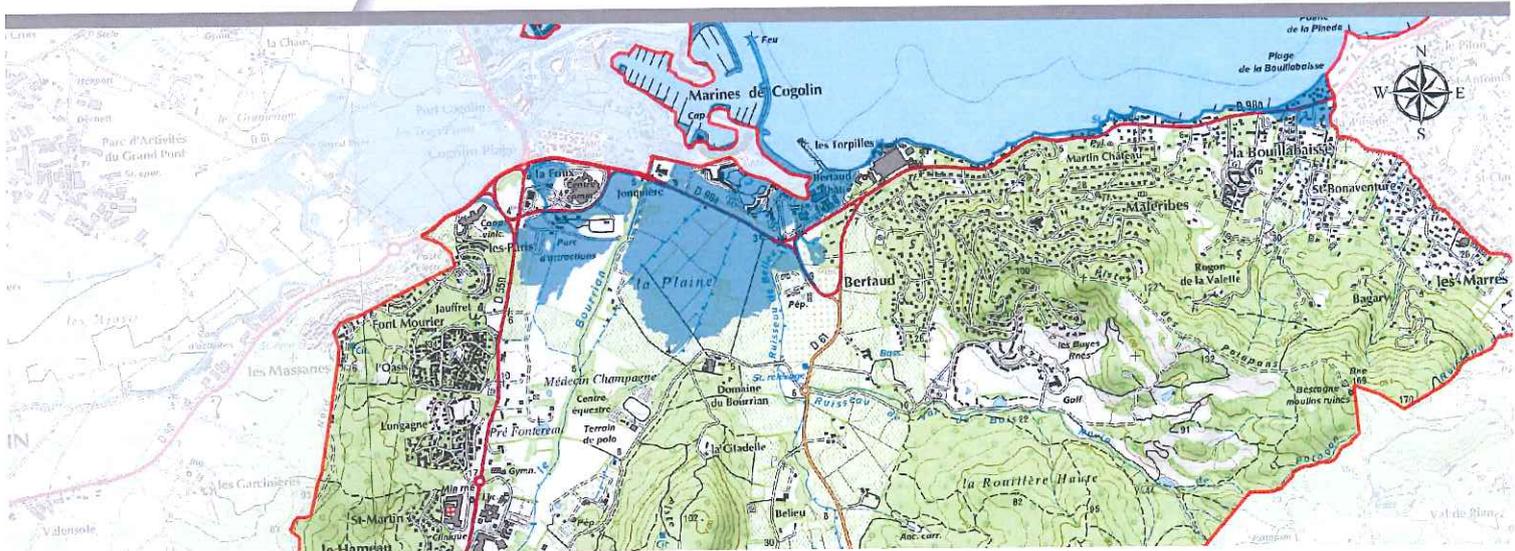
Apportez votre aide

# LE RISQUE SUBMERSION MARINE

De par la présence d'un littoral côtier, la commune de **Gassin** est soumise au risque de **submersion marine**, qui correspond à une **inondation temporaire de la zone côtière par la mer**.

Les conséquences de ce type d'inondation peuvent être multiples : endommagement des infrastructures, transport de matériaux devenant dangereux pour l'Homme, coupure de routes en bord de mer...

Sur Gassin, le secteur des Marines de Gassin est exposé à ce phénomène.



## CONSIGNES A RESPECTER en cas de SUBMERSION MARINE

### Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

### Pendant



Montez à l'étage ou en hauteur



Coupez le gaz et l'électricité



Confiniez-vous



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

### Après



Aérez le bâtiment



Prenez des photos des dégâts



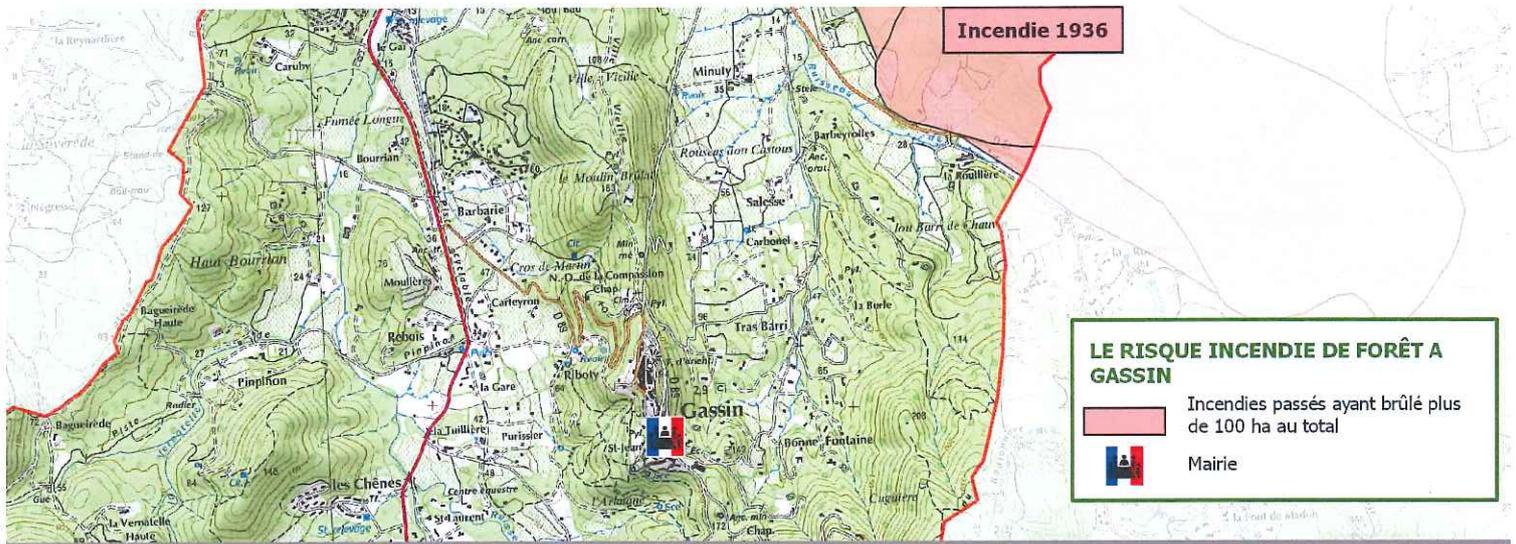
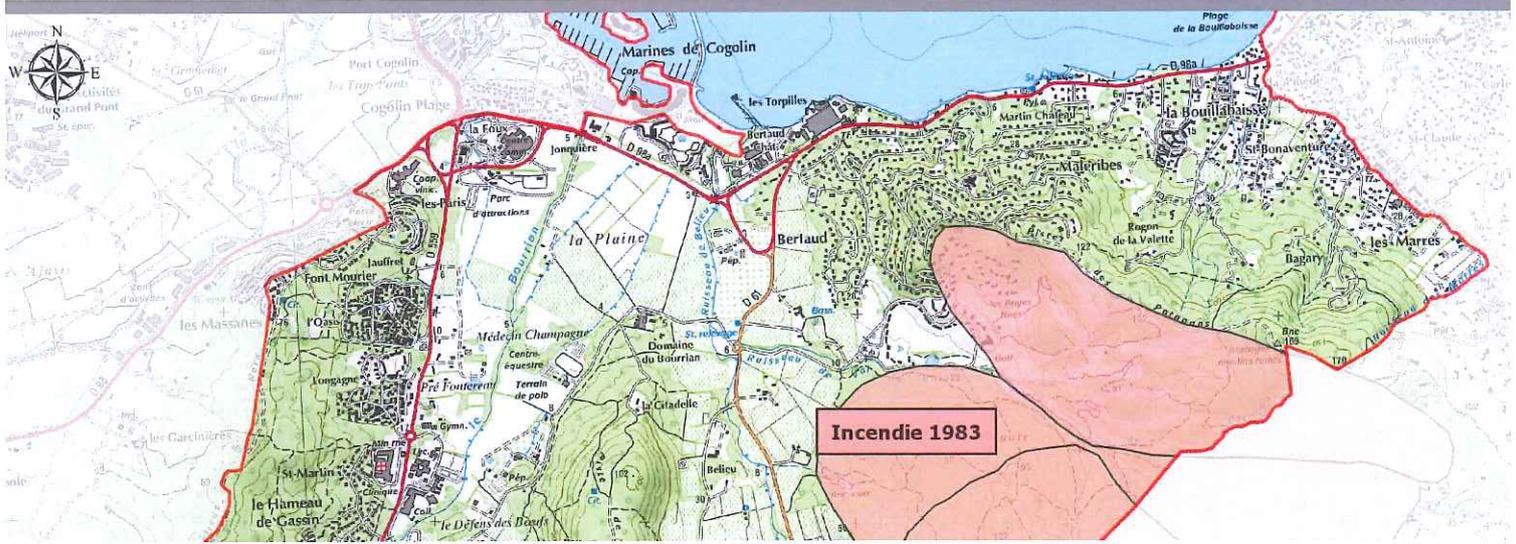
Apportez votre aide

# LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT

La commune de Gassin, située au coeur du **massif des Maures**, a déjà connu **141 incendies** depuis 1973 (données Prométhée). L'incendie plus ancien de 1936 est également à mentionner. Afin de prévenir ce risque, il existe des **obligations de débroussaillage** pour les particuliers propriétaires de parcelles en zone de forêt. Ces obligations sont détaillées sur le site de l'Etat dans le Var : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr).

**2** **EVENEMENTS MAJEURS RECENTS SUR LA COMMUNE :**

- 1936
- 1983



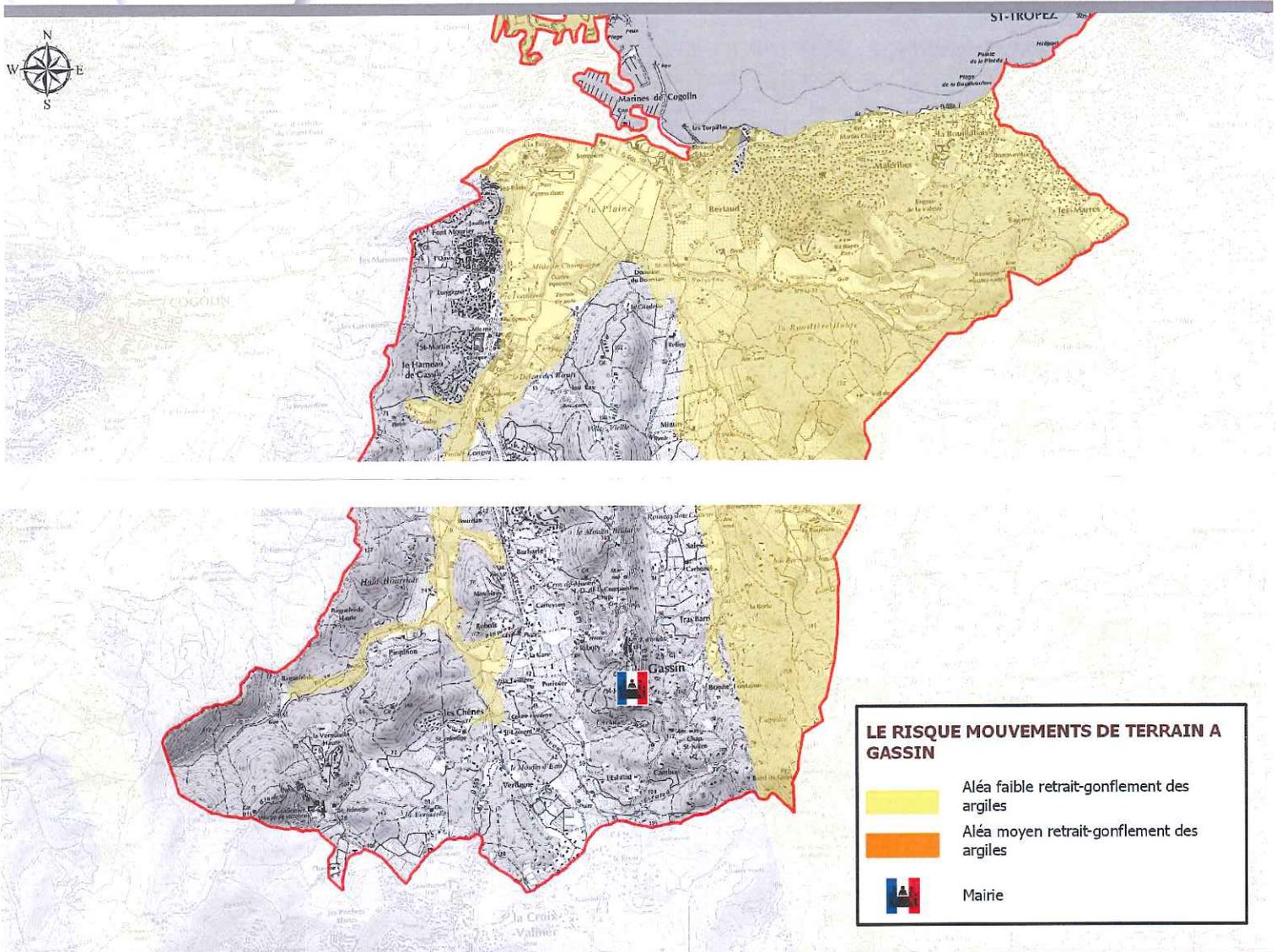
## CONSIGNES A RESPECTER en cas de FEU DE FORET

<p><b>Avant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Informez-vous sur votre exposition à ce risque</li> </ul>	<p><b>Pendant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Laissez libre l'accès au bâtiment</li> <li> Coupez le gaz et l'électricité</li> <li> Confinez-vous</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> N'allez pas chercher vos enfants à l'école</li> <li> Ne téléphonez qu'en cas d'urgence</li> <li> Ecoutez la radio (104.2 MHz)</li> </ul>	<p><b>Après</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Aérez le bâtiment</li> <li> Prenez des photos des dégâts</li> <li> Apportez votre aide</li> </ul>
---	---	--	---

# LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

La commune de Gassin, du fait de la nature des sols et de la topographie peut être sujette à des mouvements de terrain (**éboulements** ou **glissements de terrain**).  
Ces derniers peuvent se manifester lors d'épisodes pluvieux intenses.

Le phénomène de **retrait-gonflement des argiles** est également présent sur le territoire communal (cf. carte ci-dessous).



## CONSIGNES A RESPECTER en cas de MOUVEMENTS DE TERRAIN

### Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

### Pendant



Quittez le bâtiment endommagé



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

### Après



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide

# LE RISQUE SISMIQUE

La commune de Gassin est située en **zone de sismicité faible**, d'après le zonage réglementaire en vigueur depuis mai 2011.

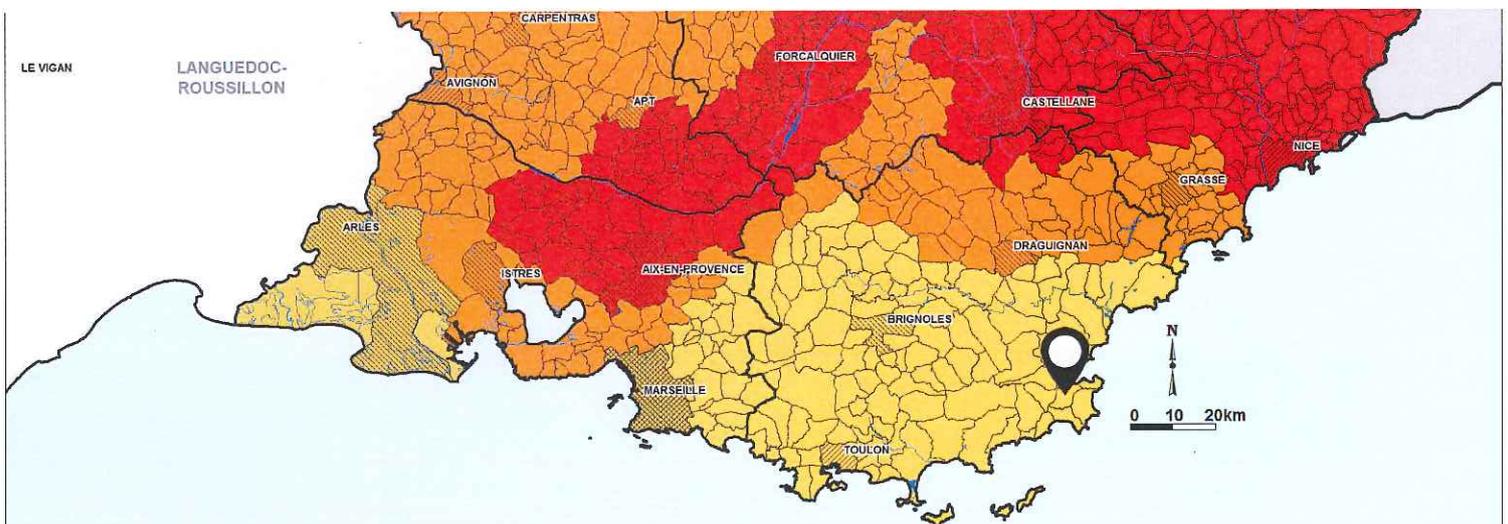
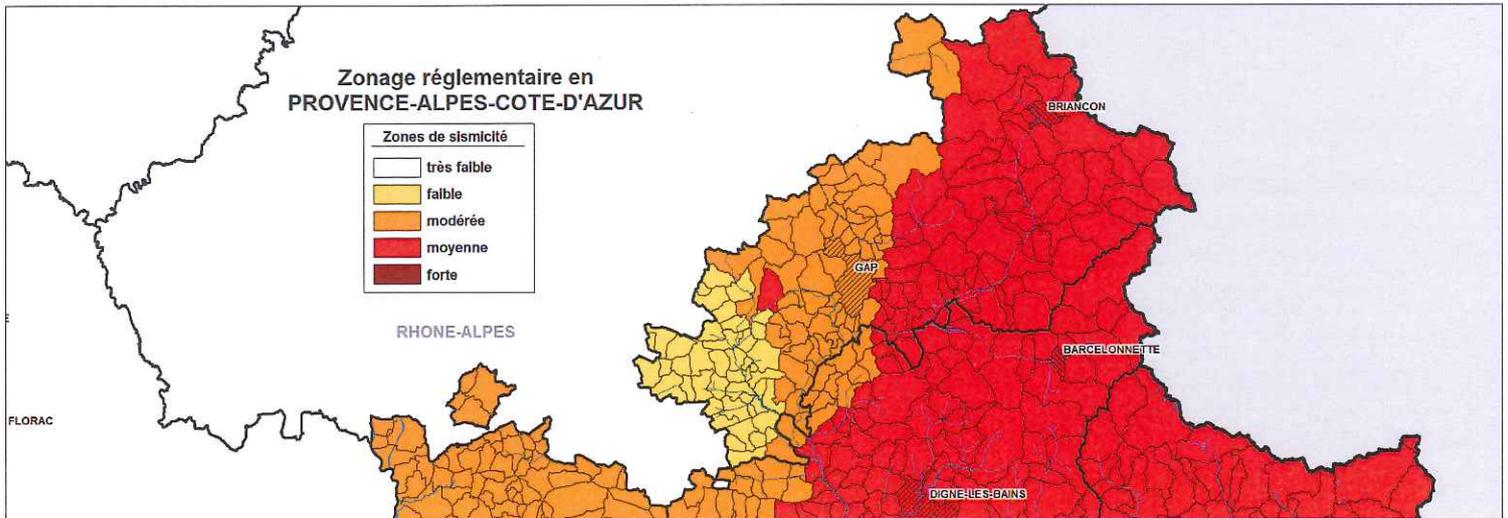
Cette sismicité est directement liée à la **chaîne alpine** qui est toujours active.

Pour pallier à ce phénomène, des **normes de construction** sont imposées pour tout nouveau bâtiment situé en zone réglementée.

## 4 SEISMES RESENTIS SUR LA COMMUNE :

- le 7 septembre 1920
- le 19 juillet 1963
- le 21 avril 1995
- le 25 février 2001

### Zonage réglementaire en PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR



## CONSIGNES A RESPECTER en cas de SEISME

### Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

### Pendant



A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

### Après



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Eloignez-vous des bâtiments



Prenez des photos des dégâts

## L'HEBERGEMENT D'URGENCE

Google Earth

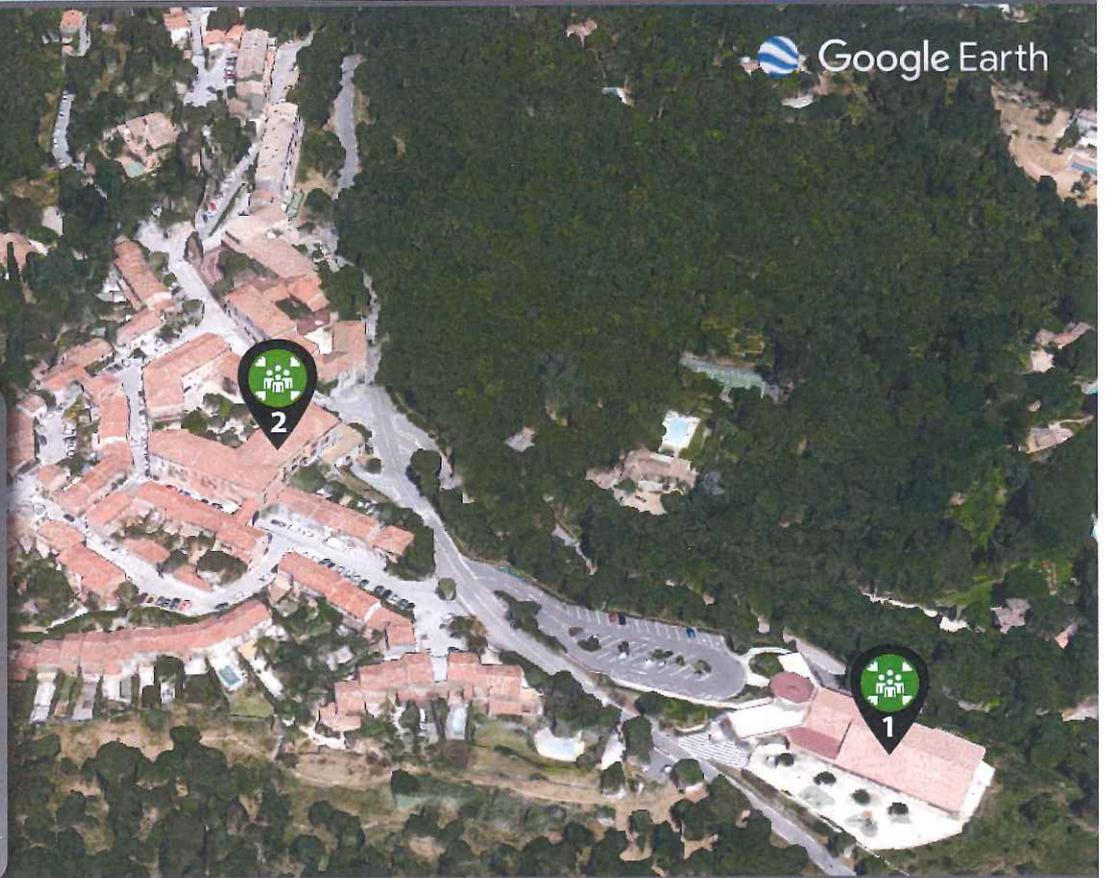
### 2 ETABLISSEMENTS IDENTIFIES POUR L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE SUR LA COMMUNE :



SALLE ESPELIDOU



FOYER DES ANCIENS



## COMMENT VOUS PREPARER A GERER LA CRISE ?



### INFORMEZ-VOUS SUR LA VIGILANCE METEOROLOGIQUE EN COURS SUR LE DEPARTEMENT

La vigilance météorologique est une information émise par Météo France. Elle concerne tous les départements français et est accessible à tout moment et par tout le monde.

En fonction du niveau de vigilance, adaptez vos activités et votre comportement.

Cette vigilance, relayée par les médias, est accessible sur :

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)



 Pas de vigilance particulière

 Soyez attentif

 Soyez très vigilant

 Une vigilance absolue s'impose



### CONSTITUEZ VOTRE KIT D'URGENCE, EN CAS DE CONFINEMENT OU A EMMENER AVEC VOUS EN CAS D'EVACUATION

- Lampe de poche
- Gilet jaune
- Bouteille d'eau
- Trousse de premiers soins
- Radio à piles
- Nécessaire de toilette
- Vêtements de rechange
- Couverture de survie
- Papiers importants
- Médicaments spécifiques



# SYNTHESE DES CONDUITES A TENIR



Inondation



Montez à l'étage ou en hauteur



Confinez-vous



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Submersion marine



Montez à l'étage ou en hauteur



Confinez-vous



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Incendie de forêt



Laissez libre l'accès au bâtiment



Confinez-vous



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Mouvements de terrain



Quittez le bâtiment endommagé



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Séisme



A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



Découpez cette synthèse et conservez la précieusement